Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE Séance du 29 Avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale du 14 Avril 2026 et sous la présidence de Monsieur Maxime HORNECKER, Maire, le 29 Avril 2026 à 20 heures à la Mairie de Villey-Saint-Etienne.

Étaient présents : Monsieur HORNECKER Maxime, Madame COLIN Agathe, Monsieur CLAUDE Damien, Madame AUBRY PERRIN Alexandra, Monsieur BAECHEL Arnaud, Madame AUBRY Sophie, Monsieur LIES Cyril, Madame MONTIGNY Elodie, Monsieur JACOBE Thierry, Madame MENET Pauline, Monsieur MICK François, Madame CUENA Loren, Monsieur RAGON Nicolas Madame TOUSSAINT-PERRON Emilie, Monsieur COUTEAU Jean-Pierre.

Étaient absent(s) :

Nombre de conseillers en exercice : **15** Nombre de votant : **15**

Mme COLIN Agathe a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

14-2026 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal **DECIDE** :

- **VOTE** les taux des trois taxes directes locales pour 2026 ainsi :

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : **26,80 %**
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : **12,87 %**
Taxe Habitation : **6,55 %**
(Sur les Résidences Secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

15-2026 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.
Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.
Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.
La commission des finances du 13/04/2026 a émis un avis favorable à l'unanimité à cette disposition.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de

personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

16-2026 : CREATION DE 11 POSTES D'EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face aux travaux de la période estivale, l'embauche de jeunes agents est nécessaire, et propose de créer des emplois non permanents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** 11 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet, sur la base de 25 heures 30 par semaine du 15 Juin 2026 au 29 Août 2026 inclus.
- **PRECISE** que la rémunération sera calculée sur l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique échelon 1.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'embauche de ces saisonniers et à signer les contrats afférents.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2026.
- **CHARGE** le Maire d'en informer le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, par l'envoi des dits arrêtés.

17-2026 : SUBVENTIONS 2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal **FIXE** comme suit les subventions pour l'année 2026 :

Désignation	Subvention 2026
ACCA (Plaine)	600 €
ACGV	400 €
Air et Eau	1 000 €
AS GONDREVILLEY	9 500 €
Croqueur de pommes	100 €
Ecole maternelle x 25 €	550 €
Ecole primaire x 25 €	1 200 €
Mémoire de guerre en Lorraine	400 €
MJC	2 000 €
Pause détente	750 €
Radio déclic	300 €
Souvenir français	100 €
Toulois Nord familial (Royaumeix)	400 €
USEP école maternelle	400 €
Villey Détente Loisirs	500 €
TOTAL	18 200 €

18-2026 : <u>BUDGET PRIMITIF 2026</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal **APPROUVE** :

le **Budget Primitif 2026** se décomposant comme suit :

- **Fonctionnement** Recettes : 1 564 463,51 €
  Dépenses : 1 564 463,51 €

- **Investissement** Recettes : 697 097,79 €
  Dépenses : 697 097,79 €

Fait et délibéré ce jour en séance et tous les membres présents ont signé au registre.

M. HORNECKER Maxime	Mme AUBRY Alexandra	M. CLAUDE Damien
Mme COLIN Agathe	M. BAECHEL Arnaud	Mme AUBRY Sophie
M. LIES Cyril	Mme MONTIGNY Elodie	M. JACOBE Thierry
Mme MENET Pauline	M. MICK François	Mme CUENA Loren
M. RAGON Nicolas	Mme TOUSSAINT PERRON Emilie	M. COUTEAU Jean-Pierre